



Regroupement familial dossier au consulat

Par **just2know**, le **23/08/2016** à **10:51**

Bonjour rndepuis février 2016 nous 1vons entamé une demande de regroupement familial depuis la France avec l'ofii et la préfecture de Créteil. Les choses se sont déroulées normalement avec la visite d'un agent de l'ofii en mars et ma demande de visa long séjour le 30 mai après avoir reçu un mail de l'ofii et un rdv au consulat de France en côte d'ivoire. mais entre temps la première visite fut un échec car l'agent de l'ofii avait été mal poli et surtout arrogant avec mon épouse la menaçant même de faire un mauvais rapport. nous avons le lendemain de l'incident fait une lettre à l'ofii ansi il y a un mois et demi maintenant qu'un autre agent de l'ofii est passé pour la visite. aujourd'hui ça fait plus de 3 mois que ma demande de visa est déposée et aucune nouvelle. au niveau de la préfecture on nous dit que si ma demande de visa à été faite sous demande de l'ofii c'est que mon dossier a été validé par le préfet donc n'est plus à leur niveau. alors qu'à l'ofii on nous dit que le dossier est encore chez eux et ne peux pas être au consulat. que faire?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **23/08/2016** à **14:53**

Bonjour,rnrnLa préfecture de Créteil croule sous les dossiers. Le mieux est de vous déplacer là-bas directement mais allez-y tôt, très tôt, parce que la queue d'attente est très longue.

Par **just2know**, le **23/08/2016** à **15:22**

Bonjour ,rnrnC'est ce que mon épouse a fait. Mais la bas on lui a dit que comme j'ai ete contacte par le consulat pour le depot de ma demande de visa long sejour c'est que notre dossier a ete

valide par la prefecture. C'est effectivement ce que lui a dit l'agent a l'ofii quand elle lui a dit cela avant meme qu'il ne contrôle le numero du dossier. Mais apres control il lui dit que le dossier est encore a l'ofii et que ce n'est pas possible qu'il soit deja a l'ambassade de France en cote d'ivoire. En principe lorsque le dossier est deja au consulat c'est que tout est valide car c'est bien l'ofii qui nous a envoye un mail pour nous dire de faire la demande. donc on ne sait plus quoi faire ici pour répondre ...